Image not found or type unknown

grosse erreur securite sociale

Par **MOUNIKE**, le **19/10/2012** à **16:38**

Bonjour
Je viens vers vous pour essayer d'avoir des conseils afin de résoudre le problème que j'ai rencontré avec la Securité sociale.
Voila, en Aout 2010, mon médecin traitant m'a mis en Arret maladie suite à un état plus que dépressif et m'a conseillé d'être suivie par un psychiatre.Tout cela par rapport à la restructuration au sein de l'entreprise qui m'employait et au nouveau chef d'atelier qui a par tous les moyens essayé de m'écoeurer et qui est finalement parvenu à me faire sombrer dans une grave depression.
En septembre 2010,la sécurité sociale (un médecin conseil) m'a convoqué pour un controle (je pense) Celui ci m'a posé diverses questions et la question fatidique:" pensez vous pouvoir reprendre le travail debut octobre?" A cela,je lui ai expliqué mon cas et lui ai répondu que cela dépendrait de mon état de santé et aussi de l'avis de la psy. Il compatissait face à mon état dépressif et me disait de ne pas m'en faire,de prendre le temps de me soigner.
Or,début octobre,j'ai reçu un courrier de la sécu qui me faisait part de la suppression de mes indemnités journalières suite au rv avec le médecin conseil.Ma psy ne comprenait pas et a fait une atestation justifiant de mon état et m'a conseillé de demander une expertise.Ce que j'ai fait.J'ai été reçu par un ostéopathe qui m'a gardé 10 minutes et qui a pourtant attesté de mon état dans son rapport mais qui a jugé bon de rendre comme décision" doit reprendre le travail" J'étais anéantie,déjà très malade et le sors s'acharnait sur moi,j'ai donc abdiqué.Mes arrets de travail continuaient et je les envoyais toujours à mon employeur dans les délais, Mais je recevais mes fiches de paye à O puisque que comme la sécu ne me prenait pas en compte,mon employeur ne ne donnait aucun complement de salaire bien qu'il cotise à une prévoyance mais il parait qu'avec la convention collevtive 3034,c'est comme ça. Toujours est il que je suis restée sans aucune ressource pendant presque un an et que pour survivre, toutes mes économies y sont passées.Puis en Juillet 2010,j'ai reçu un courrier de la médecine du travail qui me stipulait que je pouvais si je le souhaitais prendre rendez vous avec un medecin du travail pour faire le point sur mon dossier,ce que j'ai fait et j'ai été declarée inapte en 1 fois pour danger immediat a la santé du salarié. Depuis j'essaye de faire réparer cette erreur mais en vain puisque les deux mois pour reclamer étaient passés bien que rellement malade. Merci pour vos reponses . Monique

Par **P.M.**, le **19/10/2012** à **17:06**

Bonjour,
A priori, les délais pour exercer un recours sont dépassés et donc je ne vois pas comment il pourrait aboutir...

Par **MOUNIKE**, le **19/10/2012** à **17:12**

Merci pour votre reponse mais pas evident de reagir quand on est plus que mal .... dans les delais impartis. Je trouve qu'il est bien trop facile de profiter de la faiblesse des gens ... mais bon ... ce n'est que mon avis au vu de ce que j'ai vécu.
Merci encore

Par **lolou**, le **04/11/2012** à **06:53**

Bonjour

Je n'ai pas trop compris le rapport avec l'ostéopathe et qu'il était habilité à faire des cerficats médicaux.
Dans votre cas et si vous pensez que votre dossier n'a pas recu l'attention demandé, rapprochez vous du conciliateur de votre caisse,et si vous n'obtenez pas de réponse, saisissez le médiateur de la république de votre secteur (seul habilité à régler les litiges avec les services publics).
Bon courage
cordialement

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés